



XI^e RENCONTRES NATIONALES DE LA JPA
La valeur éducative des centres de vacances et de loisirs
- mercredi 31 janvier 2007 -

Réponses du PS
au questionnaire sur la valeur éducative des CVL

1. Les objectifs des centres de vacances et de loisirs (CVL) sont explicitement posés en référence au développement de l'enfant et du jeune. L'action éducative des CVL trouve tout son sens quand elle s'exerce en complémentarité avec la famille et l'école.

Qu'en pensez-vous ?

Pour qu'un enfant puisse s'épanouir, se développer et donc réussir à l'école, il est indispensable que soit coordonnée l'action des familles, de l'école et des associations éducatives. Éduquer un enfant c'est lui donner toutes les possibilités pour qu'il devienne un Homme libre et un citoyen responsable. Pour cela il est nécessaire que l'éducation d'un enfant constitue un tout : la famille, l'école, les associations périscolaires doivent marcher d'un même pas.

2. Les partis politiques intègrent rarement les CVL dans leurs programmes pour l'éducation.

Pouvez-vous nous présenter la place des CVL dans votre projet éducatif ?

Le système scolaire français fait trop peu de place aux associations périscolaires. Ceci doit être corrigé car la question des loisirs est très importante pour le développement de l'enfant. Il me semble donc qu'il faut reconsidérer le temps de l'enfant en distinguant 3 temps : un premier temps concernant l'acquisition du savoir, un deuxième temps concernant l'appropriation du savoir et un troisième temps à caractère plus éducatif ayant trait à l'épanouissement de l'enfant.

3. Aujourd'hui encore, un enfant sur trois ne part pas en vacances et de nombreuses familles ne peuvent pas non plus faire bénéficier leurs enfants des activités de loisirs collectifs proposées en centres de loisirs.

Le programme de votre parti comporte-t-il quelques mesures pour remédier à cet état de fait ? Si oui, lesquelles ?

La question de l'accès aux loisirs et du départ en vacances est un élément essentiel d'inégalité sociale. Les familles ne partant pas en vacances, les enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs, mais restent chez eux, devant la télévision ou dans la rue, appartiennent généralement aux catégories sociales les plus défavorisées. Certaines collectivités sociales apportent déjà des réponses pour combattre cette injustice sociale, mais l'État doit s'engager davantage en terme de politique sociale et éducative en direction de la jeunesse. L'éducation populaire doit redevenir la priorité des socialistes car elle est un élément important dans l'élévation de l'éducation et du développement social d'une nation.

4. À propos des CVL, comment envisagez-vous la répartition des responsabilités (financement, tutelle, évaluation...) entre L'État, les différents ministères concernés, les services déconcentrés et les collectivités locales ?

Qui doit agir et à quel niveau ?

Le Ministère de la Jeunesse est trop souvent le parent pauvre de l'État en matière budgétaire, il faut donc une politique générale en direction des CVL plus inventive, plus lisible, plus déconcentrée. Il faut négocier au niveau national un cahier des charges entre l'État et les collectivités locales sur ces questions pour qu'il y ait une homogénéisation sur le territoire en matière d'engagement, notamment financier, des collectivités locales en faveur de ces politiques publiques.

5. Lorsque vous étiez enfant, est-ce qu'il vous est arrivé de partir en centre de vacances ou de fréquenter un centre de loisirs ? Avez-vous encadré des groupes d'enfants, comme moniteur ou comme directeur ?

Si oui, gardez-vous un souvenir particulier de cette expérience de vie collective ? Influence-t-elle encore aujourd'hui votre perception des relations sociales ?

J'ai effectivement fréquenté des centres de loisirs quand j'étais enfant. Cela m'a permis d'apprendre la vie en collectivité, le sentiment d'appartenir à un groupe et en même temps un certain sentiment d'évasion nécessaire à la construction de la personnalité d'un enfant. J'en garde encore des souvenirs très heureux de ma jeunesse.

Claude ROIRON
Secrétaire nationale à l'Éducation